

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1578/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions. antérieures par un agent de constatation des services extérieurs de la Direction générale des Impôts

n° 69-1578/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
29 octobre 1969

Numéro JO
n° 23 du 10/11/1969

Date du numéro
10 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour,compter du 10 octobre 1969, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Contributions (Ministère des Finances et du Plan) par M. Raymond Sandjivy, agent de constatation, 8° échelon, ME 1, des services extérieurs de la Direction générale de Impôts.